

Pétition contre l'urbanisation de la forêt ardennaise !

Pour information : cette pétition est destinée à la Région Wallonne. Seul le nombre de signataires sera communiqué aux autorités communales. Vos données personnelles resteront confidentielles vis-à-vis des autorités communales.

La butte du Celly est menacée par la construction d'un vaste complexe touristique de luxe !

Sur la butte du Celly, magnifique domaine forestier à cheval sur les communes de Sainte-Ode et Tenneville, la société d'investissements Mamm-Ut envisage la construction d'un important centre touristique comprenant, entre autres et durant 3 phases annoncées :

- un hôtel de 40 suites (de chacune 50m²),
- des restaurants,
- un centre wellness,
- des appartements,
- jusqu'à 50 gîtes de luxe de grande capacité,

pour loger jusqu'à **700 touristes**, sans oublier les aménagements annexes :

- des routes,
- des parkings,
- une centrale énergétique "biomasse", ...

Ce domaine de **83 hectares** est vendu par la Province du Luxembourg à la société Mamm-Ut à la condition suspensive de l'obtention d'un permis unique (environnement + urbanisme).

Nous, amoureux de la butte du Celly, située dans le Parc Naturel des Deux Ourthes, nous nous mobilisons pour protéger ce patrimoine naturel et historique d'un projet immobilier démesuré.



Mamm-Ut présente son projet comme un «projet nature» et pourvoyeur d'emplois, nous attirons cependant votre attention sur les points suivants :

Ce projet n'est pas intégré. Il détruirait un paysage exceptionnel et en réduirait son accès.

Le panorama exceptionnel qu'offre le point de vue au sommet du versant opposé au Celly est un symbole de la commune de Sainte-Ode. Il orne les diverses publications concernant celle-ci. Sa beauté fait l'unanimité et il fait bon s'y promener librement. La présentation du 04 novembre 2021 a montré que la taille du projet impacterait notablement le paysage. Le promoteur a également confirmé qu'il privatiserait certains accès de la butte.

Ce projet détruirait notre environnement rural et forestier.

Les très nombreux logements envisagés, pourvus d'énormes baies vitrées seraient, contrairement aux prétentions vertes de Mamm-Ut, très intrusifs et visibles des kilomètres à la ronde. Une nouvelle route et des parkings complèteraient inexorablement la déforestation du Celly.

L'urbanisation du Celly conduirait inévitablement à un appauvrissement du milieu naturel dans et autour du Celly.

Devrions-nous encore accepter un tel projet énergivore dans un contexte où le monde hurle sa détermination à changer les comportements de consommation ?

Moins de carbone, moins de pollution ! Qui n'a pas encore compris ?

Le nombre de voitures, cyclistes et piétons d'un jour, sans cesse renouvelé va augmenter de façon importante et, par conséquent, impacter la sécurité routière.

La faible densité démographique actuelle nous permet de vivre paisiblement et en harmonie avec la vie rurale. Plus de gens, plus de risques de conflits, de tensions, de problèmes divers.

A nouveau, êtes-vous d'accord avec le fait de risquer votre paisibilité ? Nos localités sont très accueillantes avec plusieurs centaines de nuitées déjà recensées. Nous vivons avec un tourisme proportionné et intégré. Restons dans la mesure.

Ce projet se veut pourvoyeur d'emplois locaux.

Les emplois proposés seraient principalement des emplois HoReCa et d'entretien deux secteurs durablement touchés par une pénurie de personnel. Connaissez-vous des gens de votre entourage qui cherchent des emplois dans l'entretien et l'HoReCa ?

Ce projet n'est pas respectueux de la mémoire des anciens prisonniers et encore moins de l'esprit social du Domaine du Celly.

Pour rappel, le site du Celly a été acquis par une association d'anciens prisonniers de guerre afin de les soigner après la seconde guerre mondiale. Les anciens prisonniers sont pour la plupart décédés. La Fondation a cédé le site à la Province,

autre institution publique. Ce legs constitué à partir des cotisations d'anciens combattants poursuivait un objectif social. A-t-on, dès lors, le droit de piétiner cet héritage moral en le bradant à des seules fins mercantiles privées ?



Ce projet respecterait-il le plan de secteur?

Le Domaine du Celly est repris au plan de secteur :

- En zone de services publics et équipements communautaires (environ 40ha)
- En zone forestière (environ 40ha)
- En zone agricole (environ 3ha)

Dans quelle zone placeriez-vous le projet de Mamm-Ut ?

Ces quelques raisons et bien d'autres parfois plus techniques ou spécifiques nous amènent à l'évidence : **NON au projet actuel !**

Nous sommes partisans d'une réaffectation des bâtiments existants après rénovation. Nous ne voulons aucune autre nouvelle construction permanente sur le site.

Nous demandons à nos dirigeants de mettre un terme à ce projet et de travailler avec nous, citoyens, à la recherche d'un projet alternatif.

Notre région est belle, protégeons-la.